



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION

CONCOURS PARTICULIER  
EN FAVEUR DES BIBLIOTHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE

ACQUISITION D'UN VÉHICULE DESTINÉ AU TRANSPORT  
DE DOCUMENTS OU AUX ACTIONS DE MÉDIATION

Constitution du dossier de demande de subvention

Les dossiers doivent être adressés à la préfecture du département de ressort, avec copie à la DRAC, par voie électronique et par voie postale (deux exemplaires du dossier pour des dépenses inférieures à 1 M€ TTC, trois exemplaires au-delà de ce montant).

Vous pouvez vous référer à la fiche recensant les coordonnées des différents services de l'État.

## Liste des pièces à fournir :

- Courrier de demande de subvention signé, selon la collectivité demandeuse, par la/le maire ou la/le président(e) de l'intercommunalité ou la/le président(e) du département ou la/le représentant(e) légal(e)
- Délibération du Conseil municipal ou communautaire ou de l'Assemblée départementale datée de l'année du dépôt de dossier
  - indiquant le coût total de l'opération HT et TTC
  - précisant le nom du ou des fournisseur(s) retenu(s) ainsi que le montant du ou des devis correspondant(s)
  - arrêtant le montant exact de la somme inscrite au budget de l'année en cours pour l'opération

- sollicitant une subvention de l'État
- Plan de financement en HT daté et signé
- Échéancier pluriannuel des dépenses en cas de projet pluriannuel, daté et signé
- Rapport du bibliothécaire sur les fonctions retenues et sur les améliorations attendues du service
- Devis du ou des fournisseur(s) retenu(s) correspondant au montant du projet
- R I B ou IBAN
- N° SIRET
- Nom(s) et coordonnée(s) de la ou des personnes référentes

Veuillez noter que la date limite de réception des dossiers est fixée  
au 15 mai 2021